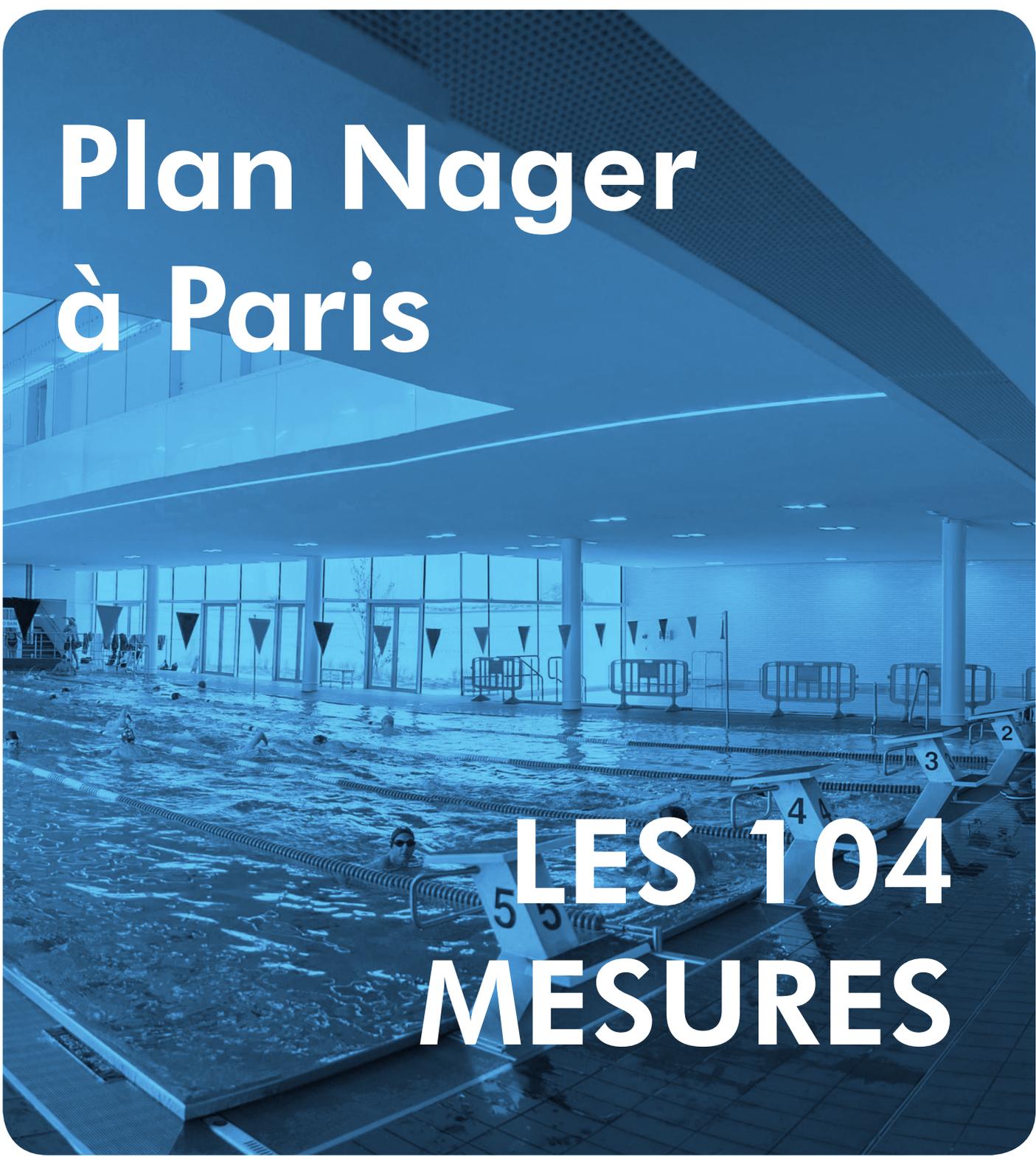




Paris Piscines



Plan Nager à Paris



LES 104
MESURES

SOMMAIRE

UN INVESTISSEMENT SANS PRÉCÉDENT DE 150 M€ (2015-2020) POUR MODERNISER ET CRÉER DE NOUVELLES PISCINES

- A – De nouveaux espaces de baignade urbains, familiaux et ludiques p.3
- B – Des piscines toujours plus respectueuses de l'environnement p.3
- C – Moderniser le parc des piscines p.4

DES PISCINES POUR TOUS

- A – Apprendre à nager à tous les jeunes parisiens p.5
- B – Les piscines parisiennes plus ouvertes au grand public p.5
- C – Faciliter la vie des clubs p.6

UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ RENFORCÉE

- A – Un accueil amélioré dans les piscines p.7
- B – L'écoute et l'information des usagers p.7
- C – La mise en œuvre du plan Nager à Paris p.8

UN INVESTISSEMENT SANS PRÉCÉDENT DE 150 M€ (2015-2020) POUR MODERNISER ET CRÉER DE NOUVELLES PISCINES

Atteindre un taux d'équipement de 100 m² de surface de bassin pour 10 000 habitants

A – De nouveaux espaces de baignade urbains, familiaux et ludiques.

Les projets d'investissement feront l'objet d'une concertation étroite avec les Mairies d'arrondissement concernées.

A.1 / Quatre piscines supplémentaires répondant aux besoins

1 – Construction d'une piscine entre la Porte de Montreuil et la Porte de Bagnolet sur le TEP Davout (20^e). Elle sera constituée de 2 bassins : un sportif (25m, 6 lignes d'eau) et un ludique et d'apprentissage (25m, 4 lignes d'eau). Livraison en 2019.

2 – Construction d'une piscine au sein du centre sportif Élisabeth à la Porte d'Orléans (14^e) qui comprendra 2 bassins, 1 pour la nage (25m, 6 lignes) et 1 pour l'apprentissage à vocation ludique (15m X 10m) se substituant à l'actuel bassin école. Livraison en 2019.

3 – Construction d'une piscine près de la Porte de Saint-Ouen rue Belliard (17^e/18^e). Elle accueillera un bassin sportif de 25m (5 ou 6 lignes d'eau) et un petit bassin d'apprentissage à vocation ludique. Début des travaux en 2019.

4 – Dans le secteur 7^e/15^e : les services de la Ville et le Racing Club de France, propriétaire de la piscine de la rue Eblé (7^e), se sont rapprochés en vue de la rénovation et de l'éventuelle prise en gestion municipale des bassins. Une étude de faisabilité économique, juridique et technique a été lancée afin d'évaluer l'opportunité de l'opération.

A.2 / Une offre sportive de plein air nouvelle et originale

5 – Ouverture toute l'année du bassin extérieur de la piscine de la Butte aux Cailles (13^e) sous forme de bassin nordique dès l'automne 2015.

6 – Réalisation d'une piscine découverte sur la Seine aux abords du Parc André Citroën (15^e) ouverte toute l'année. Lancement d'un appel à projet.

7 – Création d'une baignade estivale sur barge à vocation de loisirs et à destination des familles au bassin de la Villette (19^e), à l'été 2017.

8 – Création d'une baignade écologique à la confluence du parc Suzanne Lenglen et de l'héliport.

9 – Implantation une baignade estivale dans le lac Daumesnil (12^e)

B – Des piscines toujours plus respectueuses de l'environnement

B.1 / Des économies d'eau et d'énergie

Baisse moyenne de 20 % des consommations énergétiques à l'occasion de chaque rénovation en intervenant sur les circuits et 10 % pour le reste du parc.

10 – Pose d'échangeurs thermiques dans chaque piscine et calfeutrage des échangeurs existants (production d'eau chaude).

11 – Remplacement systématique des ampoules par des leds à basse consommation.

12 – Intégration de programmeurs favorisant l'extinction des projecteurs en journée en fonction de la luminosité naturelle afin de baisser les consommations.

13 – Installation systématique d'une GTC (Gestion Technique Centralisée) pour la ventilation et le chauffage.

14 – Installation ponctuelle de GTC pour le suivi des consommations d'eau à distance. Réduction de 10 % de la consommation d'eau par m² de bassin et par baigneur.

15 – Pose de compteurs d'eau permettant de mieux réguler les consommations par poste.

16 – Généralisation des temporisateurs installés sur les douches.

17 – Recyclage des eaux grises des bassins pour les sanitaires et/ou le nettoyage de la voirie.

B.2 / La santé des agents et des usagers renforcée

18 – Optimisation de l'approvisionnement des piscines en produits de traitement de l'eau pour assurer la sécurité des usagers et du personnel.

19 – Réduction des effets nocifs du chlore par le recours à des filtres à charbon actif et à des dispositifs de stripage (séparation et extraction) dans les bacs tampon.

20 – Augmentation, dans toutes les opérations de construction ou de rénovation lourde, des capacités d'aération par l'apport d'air neuf (entre 45 et 60 m³/baigneur/heure lorsque la loi n'impose qu'un minimum de 22 m³).

21 – Amélioration des conditions de travail lors de toute grosse restructuration de piscine : prévention du risque chimique en renforçant les procédures, traitement de l'eau, consolidation des locaux sociaux, création de vestiaires séparés hommes/femmes.

B.3 / Les piscines parisiennes, nouveau territoire d'innovations environnementales

22 – Application du référentiel HQE à l'occasion de chaque nouvelle construction ou rénovation tels que les exemples réussis de Beaujon et Nakache.

23 – Expérimentation menée avec Paris&Co et la Mission Ville Intelligente de recyclage de la chaleur générée par les piscines et d'un mode de gestion en temps réel de l'énergie au regard de la fréquentation et des saisons.

24 – Récupération de la chaleur générée par les data centers pour préchauffer l'eau des bassins de plusieurs piscines après une étude de faisabilité sur le modèle du centre aquatique Val d'Europe. Expérimentation dès 2015.

25 – Diffusion et exploitation des expérimentations réussies lors des précédentes mandatures : panneaux solaires permettant le préchauffage de l'eau des douches (Beaujon) ou de l'eau des bassins (Nakache) ; chauffage de la piscine grâce à la chaleur des égouts (Aspirant Dunand en 2015) ; traitement de l'eau par ozonation (Pailleron, Keller, Nakache et Beaujon) et recours aux techniques de filtration au charbon actif ; bassin en inox (Nakache et Beaujon) ; production de javel in situ par électrolyse de sel (Beaujon) ; nouveau système de filtration par billes de verre (Didot et Rigal).

26 – Formation renforcée des agents et réalisation d'un guide de bonnes pratiques pour accompagner la sensibilisation au développement durable et mieux exploiter les nouvelles technologies installées.

C – Moderniser le parc des piscines

C.1 / Mettre à niveau le parc ancien et toujours plus exploité en consacrant des investissements adaptés aux différents besoins

27 – Réalisation de travaux d'urgence à hauteur de 5 M€ dès 2015.

28 – Lancement des travaux d'entretien et de remise aux normes sur cinq ans pour toutes les piscines avec une enveloppe exceptionnelle de 50 M€ consacrée à trois priorités : la sécurité, la fiabilité des équipements et de nouveaux gains énergétiques.

29 – Rénovation de 5 piscines permettant d'assurer une mise en accessibilité renforcée pour les personnes en situation de handicap.

C.2 / Déblocage d'une enveloppe spéciale dédiée à la rénovation lourde de 6 piscines pour 44 M€

30 – Rénovation intégrale de la piscine classée des Amiraux (18^{ème}) à partir de septembre 2015.

31 – Rénovation de la piscine Émile Anthoine (15^{ème}) à partir de l'automne 2016. Un bassin provisoire sera installé sur la parcelle du centre sportif pendant la durée des travaux.

32 – Rénovation intégrale de la piscine Mourlon (15^{ème}) à partir de l'été 2016 pour une réouverture à l'automne 2017.

33 – Rénovation intégrale de la piscine et des bains douches St Merri (4^{ème}) en septembre 2017.

34 – Rénovation intégrale de la piscine et des bains douches Blomet (15^{ème}), dès la piscine Mourlon réouverte.

35 – Mise à niveau de la piscine Georges Vallerey (20^{ème}) pour accueillir les Gay Games Paris 2018 puis rénovation intégrale en 2020.

C.3 / Renforcer l'efficacité des interventions « travaux »

36 – Installation d'un premier bassin mobile au stade Émile Anthoine (15^{ème}) à l'automne 2016 pour faciliter les relogements lors de rénovations majeures.

37 – Installation d'un second bassin mobile au centre sportif Louis Lumière (20^{ème}) à l'été 2016.

38 – Adoption d'une nouvelle stratégie de maintenance permettant de regrouper les travaux lourds effectués dans une piscine et ainsi atténuer la gêne pendant les périodes de fermeture.

39 – Harmonisation du matériel et des équipements techniques dans les piscines afin d'accélérer les réparations ou renouvellements en cas de panne (filtres, pompes, électrovannes...).

Davantage d'accès au grand public et aux associations

A – Apprendre à nager à tous les jeunes parisiens

A.1 / Réaffirmation de la priorité accordée à la natation scolaire

40 – Confirmation et renforcement du travail partenarial entre la Ville et le Rectorat autour d'une convention qui formalise pour la première fois l'organisation de la natation scolaire à Paris : accompagnement pédagogique individualisé, sécurité des élèves et remédiation.

41 – Mise en place d'un temps de formation commun en matière de natation scolaire pour une homogénéisation des pratiques d'enseignement entre maîtres-nageurs (EAPS) et professeurs de la Ville de Paris (PVP).

42 – Remise à chaque écolier d'un «Passeport de la Natation» à l'issue d'un test à la fin du CM2 satisfaisant aux critères de compétences définies par l'éducation nationale et permettant d'évaluer objectivement les acquisitions et le parcours de l'élève jusqu'au savoir-nager.

43 – Rationalisation des attributions de créneaux scolaires afin d'optimiser les coûts en matière de déplacements en car et augmenter la durée effective des séances.

44 – Analyse affinée de la bonne fréquentation des créneaux scolaires et réaffectation éventuelle après concertation avec le Rectorat.

A.2 / Résorption des inégalités

45 – Mise en œuvre d'actions visant un objectif minimal de 75% de réussite pour le savoir nager en fin de CM2 dans les secteurs aujourd'hui situés en dessous de la moyenne parisienne.

46 – Priorisation des établissements scolaires dont le taux de savoir nager s'avère inférieur à la moyenne par l'octroi de créneaux scolaires supplémentaires.

47 – Pérennisation des dispositifs de renforcement éducatif et de remédiation en CM1-CM2 pour les enfants en difficulté d'apprentissage de la natation.

48 – Création de séances ponctuelles de rattrapage pendant les vacances scolaires dans le cadre du dispositif Sport Découverte Vacances pour les enfants repérés à l'aide du «Passeport de la Natation».

49 – Consolidation et renforcement du soutien aux clubs qui contribueront à développer leur interaction avec leur quartier en participant, notamment, à l'opération « savoir nager en France » initiée par la Fédération Française de Natation et le Ministère des Sports.

B – Les piscines parisiennes plus ouvertes au grand public

B.1 / Augmentation de 20% (314 heures hebdomadaires supplémentaires) des créneaux pour le public

50 – Élargissement de l'actuelle pause méridienne (11h30-13h30) à minima jusqu'à 14h certains jours de la semaine. 10 nouvelles piscines bénéficiaires d'ici 2020 pour un gain de 7% de créneaux supplémentaires sur cette plage horaire.

51 – Doublement des créneaux attribués au grand public en fin de journée (18h-20h) dans les nouveaux équipements sur le modèle réussi de la piscine Beaujon (20h attribuées au lieu de 8h en moyenne).

52 – Evaluation fine de la fréquentation constatée durant l'été lors de la tranche horaire 7H-8h30 pour envisager un ajustement éventuel des horaires d'ouverture.

53 – Réaffectation de créneaux au public aux heures de forte fréquentation en relocalisant, au cas par cas, certaines activités municipales.

B.2 / Élargissement des plages horaires

54 – Multiplication des ouvertures en nocturne (jusqu'à 22h) à raison d'au moins 30 soirées par semaine pour l'ensemble des piscines.

55 – Consolidation et amélioration des ouvertures en matinale (à partir de 7h) tous les jours de la semaine (horaires spécifiques le week-end).

56 – Ouverture des bassins école à des activités d'aquagym ou de bébés nageurs afin d'augmenter l'offre et libérer des lignes d'eau supplémentaires pour le public individuel dans les piscines.

57 – Concertation étroite avec le Rectorat en prévision de la réaffectation ou la suppression éventuelle de créneaux secondaires lors des périodes pédagogiques 5 et 6 (mai – juin) où la baisse de fréquentation des classes est notoire.

58 – Extension de la durée du Plan Été piscines sur la première semaine de la rentrée non fréquentée par les scolaires (hors piscines en vidange).

B.3 / Parents et enfants ensemble à la piscine

59 – Création de créneaux entièrement dédiés (sans lignes d'eau) aux familles le week-end et pendant les périodes de vacances scolaires avec la mise à disposition de petits matériels ludiques (frites, ballons, planches...).

60 – Accompagnement et programmation partagée des événements destinés au grand public : nuit de l'eau, journées découvertes proposées par les clubs structurants, natation et santé, sensibilisation aux personnes en situation de handicap, Téléthon, 12h de la natation à l'exemple des Epinettes à Lafay...

61 – Organisation d'actions et événements de sensibilisation à la pratique et aux questions concernant la baignade (hygiène, diététique, sécurité...) avec les partenaires et en appui des dispositifs qui se développent.

62 – Planification de stages de découverte des activités nautiques (water-polo, natation synchronisée, sauvetage, canoë kayak...) au sein des dispositifs gratuits Sport Découverte Vacances.

B.4 / Des bassins optimisés et mieux animés

63 – Inscription dans le cahier des charges des nouvelles piscines de la présence de deux bassins au fonctionnement indépendant permettant une utilisation simultanée avec des profils d'usagers différents, scolaires et individuels en particulier.

64 – Installation, à l'occasion des rénovations lourdes, de murs mobiles dans les grands bassins de 50m comme à Blo-met afin de pouvoir diversifier les usages.

65 – Identification, grâce à une signalétique adaptée, de lignes d'eau spécialisées par vitesse et/ou type de nage.

66 – Affirmation et renforcement du rôle essentiel et central du maître-nageur pour la régulation dans les piscines et le conseil auprès des nageurs.

67 – Développement des parcours de formation des agents permettant une mise à jour régulière au regard des nouvelles techniques et technologies (filtration, analyses sanitaires, contenus pédagogiques...).

C – Faciliter la vie des clubs

C.1 / Soutien renforcé aux clubs structurants qui constituent l'armature du sport parisien de proximité

68 – Convention de résidence et partenariat renforcé avec les principaux clubs de natation afin de mieux accompagner leur projet sportif et animer le territoire d'implantation.

69 – Accompagnement des clubs structurants et des établissements secondaires pour l'ouverture de classes aménagées ou de sections sportives scolaires.

70 – Enrichissement des conventions d'objectifs avec suivi et évaluation confiés à un conseiller sportif de la DJS afin d'assurer une diversité des activités aquatiques proposées au sein des circonscriptions.

71 – Octroi de créneaux dédiés à l'entraînement durant les vacances scolaires dans les bassins de 50m aux clubs qui en font la demande, dans le cadre de la préparation aux compétitions fédérales.

72 – Attribution de créneaux durant le week-end pour l'accueil de compétitions fédérales en variant le choix des piscines d'accueil afin de respecter un équilibre territorial, intra-muros et métropolitain.

C.2 / Optimisation des plannings dans les bassins

73 – Renforcement du partenariat et du suivi des clubs de proximité sollicitant des créneaux auprès desquels un rapport d'activités sera demandé afin d'évaluer leur projet sportif.

74 – Vérification de la bonne fréquentation sur les créneaux associatifs et réaffectation si nécessaire après évaluation en concertation avec les Mairies d'arrondissement.

75 – Mise en place d'un système de badgeage obligatoire pour les adhérents des clubs pour mieux connaître la fréquentation des créneaux.

76 – Diversification de l'offre aquatique par une meilleure complémentarité des activités entre les maîtres-nageurs et les clubs dans le cadre du projet sportif de chaque établissement.

77 – Octroi en priorité des nouveaux créneaux en faveur du sport-santé, du sport-senior et de l'handisport.

Une expérience à la hauteur de l'excellence attendue du service public

A – Un accueil amélioré dans les piscines

A.1 / Des piscines accueillantes et conviviales

78 – Diminution des temps d'attente à l'entrée par l'installation de caisses automatiques et généralisation des contrôles d'accès automatisés avec tripodes.

79 – Accès aux piscines grâce à la carte du Citoyen de Paris, à l'attention de tous les usagers, y compris les bénéficiaires de la gratuité d'accès et du tarif réduit, dans le cadre du déploiement des caisses automatiques.

80 – Création et installation d'une tablette interactive permettant aux usagers de donner leur avis sur la qualité de l'accueil et l'hygiène de chaque piscine.

81 – Amélioration de la convivialité au sein des équipements en collaboration avec les Mairies d'arrondissement : traitement des halls d'accueil, tables à langer, casiers à valeur sur le bord des bassins, affectation d'espaces disponibles à des activités paraquatiques (réunions de clubs, formations, moments festifs...).

82 – Mise à jour et modernisation du règlement intérieur des piscines notamment pour mieux réguler les incivilités, encourager de nouvelles pratiques (palmes, masques et plaquettes souples...) et renforcer les prescriptions d'hygiène.

83 – Consolidation de la labellisation des piscines et actualisation du référentiel en 2015.

84 – Modernisation de la signalétique extérieure dès 2015 afin d'améliorer la visibilité des équipements.

85 – Reconnaissance et valorisation de la fonction d'accueil notamment par la dotation d'une nouvelle tenue pour les agents municipaux.

86 – Renforcer la régularité du service et de l'offre de natation en modifiant l'organisation des temps de fermeture hebdomadaire (nettoyage et petite maintenance) afin de les répartir sur la semaine plutôt que les concentrer sur une même demi-journée.

A.2 / Une meilleure hygiène

87 – Sensibilisation renforcée auprès des baigneurs quant aux règles d'hygiène à respecter : mise à disposition de savon en

libre-accès et panneaux d'information dans toutes les douches.
88 – Implantation de douches dans les halls de bassin des futures piscines sur le modèle de Beaujon et développement des sas de douchage automatique à l'entrée des bassins.

89 – Affichage systématique des dernières interventions de nettoyage dans les vestiaires et les sanitaires.

90 – Développer une action pédagogique concrète sur l'hygiène en direction des jeunes publics, notamment par la multiplication des supports d'information relatifs au « circuit du baigneur » et des actions de sensibilisation mieux ciblées.

B – L'écoute et l'information des usagers

B.1 / S'appuyer sur les compétences et l'intelligence de tous

91 – Création d'un comité de suivi du plan «Nager à Paris» réunissant clubs, acteurs de la natation scolaire, représentants des nageurs individuels, agents des piscines et Mairies d'arrondissement qui, aux côtés de l'adjoint à la Maire chargé des Sports et du Tourisme, évaluera la mise en œuvre et la bonne adéquation entre les engagements et les mesures développées.

92 – Mise en place, à l'initiative des Mairies d'arrondissement, de comités d'usagers chargés en lien avec le Réseau des Piscines Parisiennes, d'apprécier la qualité des actions développées dans les équipements et des relations inter-partenaires.

93 – Organisation de réunions régulières avec les clubs dans chaque piscine, autour des Conseillers sportifs de la natation, afin d'accompagner étroitement les évolutions et les besoins des associations.

94 – Création d'un réseau social des piscines parisiennes autour d'une page Facebook dédiée.

B.2 / Une information efficace et réactive

95 – Création et généralisation de l'identité graphique « Paris Piscines » sur les supports d'information et de communication de la Ville.

96 – Mise en place progressive des écrans dynamiques d'information dans les équipements.

97 - Mise à jour en temps réel des informations relatives aux fermetures sur les mêmes supports avec mention de leurs causes.

98 - Installation d'un dispositif de comptage des usagers à l'entrée des bassins afin de connaître et visualiser en temps réel la fréquentation des piscines sur Paris.fr et l'application Paris Piscines.

99 - Affichage des plannings d'occupation (clubs, grand public, scolaires et activités des maîtres-nageurs) dans les piscines et sur Paris.fr

C - La mise en œuvre du Plan Nager à Paris

100 - Attribution et renforcement du rôle central de coordination au Réseau des Piscines Parisiennes.

101 - Mobilisation de conseillers sportifs dans les circonscriptions en vue d'élaborer des programmes aquatiques en cohérence avec le Plan Nager à Paris et d'en favoriser le suivi.

102 - Déclinaison du Plan Nager à Paris sous la forme d'une feuille de route pour chaque piscine construite avec les chefs d'établissement, les conseillers sportifs et les Mairies d'arrondissement.

103 - Analyse des besoins sociaux destinée à adapter l'offre sportive dans les pôles aquatiques grâce aux travaux de l'Observatoire Parisien des Équipements et des Pratiques Sportives (OPEPS) en collaboration avec l'IRDS (Institut Régional du Développement du Sport) et l'APUR (Agence Parisienne de l'Urbanisme).

104 - Réalisation d'enquêtes de satisfaction et sondages régulièrement auprès des usagers pour, le cas échéant, faire évoluer les mesures du plan Nager à Paris.

